



2^{ème} AFFICHAGE

LE 16/08/23

353

AFFICHÉ

16 AOUT 2023

MAIRIE DE CARROS

Carros, le 27 juin 2023

La commune de Carros
RECHERCHE LES SUCESSEURS DE CONCESSIONS

Le Maire de la Commune de Carros informe les descendants, successeurs ou éventuelles personnes chargées de l'entretien des concessions mentionnées ci-après que, par application des articles L. 2223-17, et suivants du code général des collectivités territoriales, il a été procédé le 21 juin 2023 à 14h40, par la police municipale de la ville, à un constat d'abandon (procès verbal n° 20230000000042)
Depuis octobre 2022, un affichage à l'attention de toute personne susceptible de donner des informations sur les ayants droits de ces concessions, n'a pas abouti.

Concession n° VB-CAV-1G2, sont inhumés :

*M. Bonhomme Antoine en 1894, M. Bonhomme Hypolite en 1899,
M. Bonhomme Etienne en 1882, Mme Briquet Elisabeth en 1882.*

Concession N° VB-CAV-1G1 :

*M. Martin Jean-Baptiste Magloire titulaire de la concession
M. Martin Auguste inhumé en 1883*

Si vous avez des informations, veuillez contacter le service des cimetières au 04 92 08 44 78 ou 04 92 08 44 90.

Le Maire,



Yannick BERNARD.



2^{eme} AFFICHAGE

LE 16/08/23



POLICE MUNICIPALE
BIS BLD DE LA COLLE BELLE
06510 CARROS
Tél. : 04.93.08.81.64
Fax : 04.92.08.45.98

Référence : N°20230000000042

Objet : Concessions à l'état
d'abandon au cimetière du village

Destinataires :

Monsieur le Maire
Archives

RAPPORT D'INFORMATION

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-et-un juin, à quatorze heures et quarante minutes

Nous soussignés,
BCP - Brigadier Chef Principal [redacted] Matricule 18
BCP - Brigadier Chef Principal [redacted] Matricule 23

Agents de Police Judiciaire Adjointes, en fonction à la Police Municipale de Commune de CARROS,

- Vu les articles 21.2° et 21-2 du Code de Procédure Pénale
- Vu l'article 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu les articles L511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure

Agissant en uniforme et muni(s) des insignes apparents de notre fonction, en exécution des ordres reçus.

Avons l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

Suite consigne, nous effectuons une liaison au cimetière du village afin d'effectuer des photos des concessions laissées en état d'abandon pour reprise par la commune.

Il s'agit des concessions suivantes :

- N° VB-CAV/1G N°2 dont le titulaire est BONHOMME Antoine et à l'intérieur de laquelle sont inhumés les corps des défunts BONHOMME Hypolite (1899), BONHOMME Etienne (1882) BRIQUET Elisabeth (1882) et BONHOMME Antoine (1894).
- N°VB-CAV/1G N°1 dont le titulaire est MARTIN Jean-Baptiste Magloir et à l'intérieur de laquelle se trouve le corps du défunt MARTIN Auguste (1883).

Il est à noter que la commune avait apposé sur les concessions précitées une affiche en vue de prévenir les familles des défunts afin qu'elles contactent les services des cimetières en 2022.

Les 2 concessions sont délabrées. L'une d'entre elles menace de s'effondrer, elle est désolidarisée du mur attenant. Elle pourrait représenter un danger pour les visiteurs; des barrières de sécurité ont été apposées à leur niveau. Nous transmettons un rapport d'information au service des cimetières.

---Rapport fait et clos ce jour, le vingt-et-un juin deux mille vingt-trois---

Les agents :

BCP - Brigadier Chef
Principal [redacted]

Matricule 18

BCP - Brigadier Chef
Principal [redacted]

Matricule 23

2^{ème} AFFICHAGE

LE 16/08/23